

Le PRÉSIDENT constate que tous les membres du Sous-Comité qui ont pris la parole ont accepté la proposition en discussion, avec la réserve qu'y a introduite le délégué de la France. Le délégué du Chili, seul, s'y est opposé, même avec l'interprétation donnée par le délégué de la France. Le Président lui demande s'il persiste dans cette attitude.

M. GARCÍA OLDINI (Chili) déclare ne pas pouvoir changer d'avis, car c'est pour lui une question de logique dans la procédure. Il ne s'oppose pas, cependant, au renvoi de la proposition à un comité de rédaction.

M. VAN RAPPARD (Pays-Bas) déclare que la délégation néerlandaise s'associe à l'interprétation de la délégation française. Les mesures envisagées ne devront entrer en application qu'au moment où elles pourront être réellement efficaces.

Le PRÉSIDENT constate qu'il n'y a plus d'objections à ce que la question soit renvoyée à un comité de rédaction.

M. COULONDRE (France) est entièrement d'accord sur la procédure proposée par le Président, étant bien entendu que le comité de rédaction n'aura pas le pouvoir de modifier la proposition quant au fond.

Le Sous-Comité décide de renvoyer la proposition à un comité de rédaction.

Le PRÉSIDENT met en discussion la question de savoir si le cuivre doit être ajouté à la liste de la délégation canadienne.

M. CANTOS (Espagne) fait remarquer que, si la production de cuivre en Italie a diminué considérablement, c'est parce qu'en raison de la baisse du prix du cuivre, l'Italie avait avantage à acheter plutôt qu'à extraire. Il rappelle ensuite que les principaux producteurs de cuivre sont, en Europe, l'Allemagne et, parmi les pays d'outre-mer, les Etats-Unis. Le délégué de l'Espagne n'insiste pas pour que l'on tienne compte de ses observations, mais il se demande toutefois si la mesure envisagée est utile et efficace.

M. COULONDRE (France) déclare qu'après avoir entendu ces observations, et considérant que, dans l'intérêt même des résultats recherchés, il faut procéder avec mesure, retire sa proposition.

Constitution des Sous-Comités.

Le Sous-Comité des mesures économiques décide de constituer comme suit ses différents sous-comités:

.....

Sous-Comité de rédaction pour la proposition tendant à l'extension de l'embargo visant certaines exportations vers l'Italie: Canada, Espagne, Pologne, Union des Républiques soviétiques socialistes.

Il est entendu également que chaque délégation a le droit d'envoyer un expert à chaque sous-comité.